



# Règlement



**Porsche Club**  
Atlantique



■ **ARTICLE 1 : Principe de la journée.** Le Jeudi 29 mai 2014 se déroulera, sur le « Circuit de Haute Saintonge - Jean Pierre Beltoise » de La Genétouze, une journée de démonstration de voitures sportives et de collections au profit de l'association « Les Amis de CLAIRE »

■ **ARTICLE 2 : Inscription à la manifestation.**

L'inscription à la manifestation est obligatoire, les véhicules non inscrits ne pourront accéder au circuit. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription non-conforme au règlement.

■ **ARTICLE 3 : Engagement.**

★ L'inscription est individuelle, chaque participant devra remplir, signer, et régler la dépense liée à la feuille d'engagement. Le chèque sera établi à l'ordre « Les Amis de CLAIRE ». Seuls les engagements dûment remplis seront pris en compte

★ Clôture des engagements :

**Les engagements doivent être retournés au plus vite sachant que le nombre de voitures pour les plateaux est limité à 100 véhicules.** (Une dérogation pour les véhicules d'exposition pourra être envisagée en fonction des places disponibles)

★ Confirmation d'engagement : **Chaque concurrent recevra une confirmation de son inscription dans les 3 semaines suivant son envoi.**

■ **ARTICLE 4 : Accès circuit.**

Pour les camions écurie, la mise en place pourra être effectuée le samedi à partir de 14H00 jusqu'à 20H00 et le Dimanche à partir de 7H. A son arrivée chaque concurrent inscrit sera pris en charge, les papiers, les identifiants accès circuit lui seront remis.

■ **ARTICLE 5 : Plateaux démonstration.**

L'accès à la piste passera, au préalable, par une mise en place des plateaux sur un paddock réservé à cet effet. Les départs des véhicules sera sous les ordres du directeur de piste et ne sera en aucun cas un départ type « course ». Ne seront admis sur la piste que les véhicules munis d'un autocollant de pare brise de la couleur du plateau appelé.

**4 plateaux de 25 voitures seront constitués.** Des autocollants, « Accès piste » correspondront à chaque plateau, ils seront apposés sur le pare brise des véhicules.

■ **ARTICLE 6 : La Grande Parade.**

Rassemblera tous véhicules de collection, sportive ou GT qui seront inscrites. La grande parade sera effectuée derrière une voiture de Direction de piste.

**Seules les personnes en possession de bracelets** pourront prétendre à cette parade (conducteurs et accompagnants).

■ **ARTICLE 7 : Plateau Découverte.**

Réservé aux véhicules de collection, sportive ou GT qui effectueront derrière une voiture de Direction de piste une séance de roulage de 30 Minutes.

**Seules les personnes en possession de bracelets** pourront prétendre à ces parades (conducteurs et accompagnants).

■ **ARTICLE 8 : Baptêmes de piste.**

**Les baptêmes de piste sont payants. De ce fait tout conducteur, effectuant des baptêmes, s'interdit de prendre à son bord un ou plusieurs passagers non munis d'un ticket « Baptême de piste » .**

■ **ARTICLE 9 : Challenge karting Inter-pilotes « 100 Porsche »**

Ce challenge karting est ouvert aux pilotes inscrits et à leurs accompagnants et se déroulera sur la piste de kart ouverte pour cette l'occasion. Toutes les consignes sont données par le personnel du circuit kart qui en assure la sécurité. L'association les amis de Claire fournira un ticket avec l'heure de passage sur le circuit Kart. Pour le bon déroulement de la journée, merci de respecter cet horaire.

Date : .....

Signature : .....